

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1031.2005.TREATIES-2 (Notification Dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT  
INTERNATIONAL COMBINÉ ET LES INSTALLATIONS CONNEXES (AGTC)  
GENÈVE, 1 FÉVRIER 1991

SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 6 octobre 2005, avec :

Réserve (Traduction) (Original : anglais)

Conformément à l'article 13 de l'Accord, les dispositions de l'article 12 dudit Accord ne sont pas obligatoires pour la Serbie-et-Monténégro.

L'Accord entrera en vigueur pour la Serbie-et-Monténégro le 4 janvier 2006 conformément au paragraphe 3 de son article 10 qui stipule :

"Pour chaque État qui déposera un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion après la date à partir de laquelle court le délai de 90 jours spécifié aux paragraphes 1 et 2 du présent article, l'Accord entrera en vigueur 90 jours après la date dudit dépôt."

Le 10 octobre 2005



Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). De telles notifications sont aussi disponible sur le site de la Collection des Traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.